

PERSPECTIVES 2004

Adresse : St-Etienne Métropole, BP 23, 35 rue Ponchardier, 42 009 St-Etienne Cedex 02
Tél : 04 77 43 93 96   Fax : 04 77 47 22 52   Mél : apdd2@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Adresse : St-Etienne Métropole, BP23, 35 rue Ponchardier, 42009 St-Etienne Cedex 2
Tél : 04 77 43 93 96 Fax : 04 77 47 22 52 Mél : apdd2@wanadoo.fr

I DÉVELOPPER ET ANIMER LA STRUCTURE ASSOCIATIVE

I -1 Construction du centre de ressources et animation du réseau régional du développement durable

2004 sera une année charnière pour l'APDD avec le rapprochement de deux autres associations (Agora 21 et Pôle de l'Eau) pour former un centre de ressources sur le développement durable.

⇨ Le centre de ressources sur le développement durable

Les trois associations APDD, Agora 21 et Pôle de l'Eau ont pris la décision de se rapprocher afin de créer un centre de ressources sur le développement durable. Ce centre aura plus particulièrement en charge la thématique « entreprises et territoires ».

Nous devons maintenant construire l'organisation juridique, technique et organisationnelle de cette nouvelle structure.

Ce travail doit être entrepris comme un projet à part entière qui va fortement mobiliser les trois associations dont l'APDD.

⇨ Le réseau régional du développement durable

Le centre de ressources sera l'animateur du réseau régional du développement durable et donc du temps sera consacré à ce travail. Il s'agit maintenant de concrétiser rapidement ce réseau au travers d'actions simples et efficaces.
Dans le premier trimestre 2004, sera signée la charte entre les membres du réseaux et deux groupes de travail seront créés afin de poursuivre le travail collectif engagé dans le cadre de l'étude d'opportunité.

I-2 Les groupes de travail

Pour l'année 2004, le bureau de l'APDD lance de nouveaux groupes de travail entre les membres de l'association. Ceci permettra une production de connaissance et un échange de compétences pour faire avancer les pratiques du développement durable. Au début de l'année seront lancés les groupes « Concevoir » et « labelliser ».

II FORMATION - SENSIBILISATION

Cet axe reste prioritaire dans les activités de l'APDD en 2004. Nous nous rendons compte régulièrement dans nos interventions avec les entreprises de la nécessité de travail avec les personnes bien en amont de leur activité professionnelle, donc dès leur formation. Ceci dans la perspective d'avoir certes des métiers sectoriels mais avec une approche non sectorielle, qui doit être transverse afin de concrétiser le développement durable.

I.1 Formation initiale

L'APDD assurera ses interventions dans les écoles d'ingénieurs notamment à l'INSA, à l'ENTPE et à l'ESIM ou encore à l'ISTIL.

Le réseau "Développement Durable dans les Etablissements d'enseignement supérieur scientifique" va continuer ses activités en 2004 avec pour objectif de développer des outils pédagogiques utilisables par l'ensemble des établissements du réseau : jeux, vidéos, études de cas.

Le réseau Méditerranéen des Ecoles d'Ingénieur (RMEI) lance en 2004 un groupe de travail sur le développement durable dans lequel va s'investir l'APDD.

I.1 Formation continue

Les demandes sont de plus en plus nombreuses au niveau de la formation continue, notamment de la part des services de l'Etat et des acteurs du territoire. Des contacts sont déjà pris pour 2004 :

- ✓ CIFP[1] de Rouen,
- ✓ IFORE[2],
- ✓ CETE [3]Ouest

I.2 Sensibilisation des entreprises

L'objectif principal consiste à utiliser la mallette pédagogique en organisant des séances de sensibilisation en collaboration avec des organismes relais : CCI, Centres techniques, Services économiques des collectivités territoriales, clubs d'entreprises.

La sensibilisation se poursuivra dans le département de la Loire où 6 réunions vont être organisées avec les entreprises et les relais.

La sensibilisation va se mettre en place au niveau de la région Rhône-Alpes dans le cadre d'un partenariat avec la DRIRE. Ceci permettra d'organiser une séance de sensibilisation par département avec les différents partenaires. Cette séance de sensibilisation sera en partie financée par l'Etat.

Un travail important de consolidation des relations de l'APDD avec différents relais sera effectué (clubs et associations d'entreprises, syndicats professionnels, Chambres Consulaires)

I.3 Conception d'outils pédagogiques

- ⇨ QUIDD, actuellement au stade de prototype, entre maintenant dans une phase de test : un groupe d'utilisateurs test a été constitué de manière à recueillir les réactions de chefs d'entreprises ou d'organismes en contact direct avec les entreprises (ADEME, CCI, Centres techniques…). Les réactions obtenues permettront d'améliorer QUIDD et de l'accompagner d'un manuel d'utilisation avant une diffusion plus large.
  - ⇨ Dans le cadre de la sensibilisation interne des services et des élus, Saint-Etienne-Métropole projette de confier à l'APDD la réalisation d'un nouvel outil pédagogique destiné à enrichir la formation interne :
  - ✓ **Un coffret de fiches méthodologiques :** A l'instar des fiches pédagogiques réalisées par l'APDD à l'intention des PME-PMI, il s'agit ici de concevoir un ensemble de fiches destinées à la fois aux élus et aux services, décrivant des outils méthodologiques permettant de mettre en œuvre une politique de développement durable à l'échelle d'une collectivité. L'architecture

[1] Centre Interrégional de Formation Professionnelle
[2] Institut de Formation de l'Environnement
[3] Centre d'Etude Technique de l'Equipement

de ce coffret de fiches reste à préciser mais il pourrait être constitué de trois parties principales :

- les démarches globales,
- les outils d'amélioration du fonctionnement des services,
- les outils thématiques.

⇨ D'autres fiches décrivant des démarches méthodologiques susceptibles d'aider les organismes dépendant du METLTM[4] à introduire le développement durable dans leurs pratiques professionnelles pourraient venir compléter les neuf fiches déjà existantes.

⇨ Une nouvelle étude de cas consistant à analyser un projet existant selon les critères de développement durable pourrait également faire l'objet d'une nouvelle commande du CIFP de Mâcon ou du CERTU[5] pour compléter le dispositif pédagogique existant.

I.4 Recensement

L'APDD continue à assurer la maintenance de la base de données des acteurs de la recherche travaillant en France dans le domaine du développement durable. Cette base de données fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

III Projets expérimentaux

I.2 Accompagnement

⇨ L'APDD continue sa mission d'accompagnement auprès du service environnement du Conseil Général de la Loire dans le cadre de l'évaluation de la charte de l'environnement actuelle et de l'élaboration de la nouvelle charte,

⇨ Dans le cadre de sa convention avec Saint Etienne Métropole, l'APDD continuera à suivre la démarche d'Agenda 21 local de l'agglomération au delà de la prise en charge de la sensibilisation interne.

I.5 Expérimentation méthodologique

⇨ **Zone Activités d'Intérêt National Loire Sud**

Dans la collaboration avec le Conseil Général de la Loire, une expérimentation aurait lieu sur cette zone d'activités afin d'anticiper sur l'implantation des entreprises et en faire une zone intégrant les pratiques du développement durable.

⇨ **Ville de Marseille** : intégration du développement durable dans le fonctionnement des services de la Ville.

⇨ **Elaboration des Contrats Territoriaux de Développement (CTD) :** Cette expérimentation méthodologique s'inscrit dans le cadre de la politique d'intervention du Conseil Général de la Loire en direction des territoires, pour la construction des contrats territoriaux de développement. La méthodologie proposée repose sur l'utilisation de l'analyse fonctionnelle et permet d'obtenir les objectifs du CTD, définis de manière concertée, cohérents entre eux et compatibles avec les enjeux du développement durable. L'expérimentation proposée pourra être menée dans deux contextes différents :

[4] Ministère de l'Equipement, du Transport, du Logement, du Tourisme et de la Mer
[5] Centre d'Etude sur les Réseaux, le Transport, l'Urbanisme et les constructions publiques

Adresse : St-Etienne Métropole, BP23, 35 rue Ponchardier, 42009 St-Etienne Cedex 2
Tél : 04 77 43 93 96 Fax : 04 77 47 22 52 Mél : apdd2@wanadoo.fr

- ✓ Quand il existe déjà un projet de territoire, il s'agit alors de croiser les objectifs du projet avec les priorités du Conseil Général et les enjeux et principes du développement durable de manière à définir les fonctions du CTD.
- ✓ Quand le projet est en cours d'élaboration, la méthode proposée ici sera utilisée dans le cadre des groupes de travail constitués autour de différentes thématiques, pour élaborer le projet de territoire.

⇨ **Analyse du Contrat de Plan Etat-Région Haute-Normandie** : l'APDD poursuivra en 2004 ce travail d'analyse avec le bureau d'études EUROVAL. Après avoir étudié en 2003 le contrat de plan d'une façon globale, une analyse plus fine sera réalisée en 2004 au travers de trois thématiques privilégiées.

IV PROJETS

I.3 Energy Trophy

Les contacts pris en 2002 avec le bureau d'études B&SU (Beratungs- und Service-Gesellschaft Umwelt mbH, Berlin) ont permis à l'APDD de se porter partenaire sur un projet bénéficiant de financements européens.

Le projet Energy Trophy se propose de stimuler l'engagement des entreprises sur des objectifs de diminution de leur impact environnemental par la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments. Ce projet, porté par des partenaires de 7 pays de l'Union Européenne ou candidats à l'élargissement, prendra la forme d'une compétition organisée entre 50 entreprises.
Pour chaque partenaire le projet implique deux missions complémentaires :

- ✓ l'organisation du cadre technique et administratif de la compétition, de la définition des objectifs et procédures à la remise des récompenses ;
- ✓ l'identification, le "recrutement" et le suivi des entreprises candidates.

Ce projet se déroulera sur 20 mois à partir de la date de démarrage, conditionnée par l'acceptation de la Commission Européenne Energie et Transport. Par conséquent, ce projet s'étalera sur 2004 et 2005.

IV 9 Etude des démarches sur l'eau et sur l'air et l'apport du développement durable

Dans le cadre de l'appel à projets MEDD[6]/PUCA[7], l'APDD a été retenue avec l'Association de la Prévention des Pollutions Atmosphériques (APPA) pour un sujet de recherche.
L'objectif de cette recherche est d'étudier comment le développement durable peut aider, faciliter les démarches publiques concernant l'amélioration de la qualité de l'eau et de la qualité de l'air.
Cette étude s'étalera sur 2 ans.

IV 10 Préconisation sur les transports des matières dangereuses dans les agglomérations

Le ministère du transport a retenu la proposition de l'APDD de travailler sur le transport de matières dangereuses dans les agglomérations afin de faire des préconisations d'amélioration en utilisant une approche du développement durable.
Ce travail sera coordonné par l'APDD et réalisé par ASCONIT et le LET[8].

---

[6] Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
[7] Plan Urbanisme, Construction et Architecture
[8] Laboratoire d'Economie des Transports

IV 11 Zone d'activités de Molina la Chazote

Cette action en partenariat avec SAINT ETIENNE METRPOLE doit permettre de tester le fascicule SD 21000 sur une approche territoriale. Et mettre ainsi, en application les éléments qui avaient été relevés dans la phase de diagnostic de la zone.

IV 12 Test du SD 21000

La phase de test du fascicule de documentation SD 21000 sera opérationnelle en 2004, à la fois sur le département de la Loire piloté par l'ARACQ[9] et sur les autres départements de la région Rhône-Alpes avec le pilotage de l'AFNOR. Ces expérimentations vont fortement développer les connaissances sur la façon d'évaluer les entreprises par rapport au développement durable, et générer des outils novateurs pour diagnostiquer et mettre en œuvre des démarches. L'identification des bonnes pratiques permettra de constituer une base de données importantes.

L'APDD assurera :

- ✓ la formation des entreprises dans la phase collective pour présenter le concept de développement durable. La phase de diagnostic dans les entreprises pourrait aussi se dérouler avec un soutien technique de l'APDD.
- ✓ le suivi des comités de pilotage de deux opérations pour apporter son analyse et ses compétences.

IV 13 Création d'un réseau de compétences « zones d'activités et développement durable »

De multiples démarches concernant les zones d'activités avec une approche développement durable, aussi en France qu'en Europe. Le besoin de confronter les différentes expériences, d'apporter des éléments aux personnes chargées de la réflexion et de la mise en œuvre est important.
C'est pourquoi l'APDD en collaboration avec l'INERIS propose la constitution et l'animation d'un réseau sur cette thématique.

Le réseau serait constitué de professionnels impliqués dans de telles démarches.(aménageurs, bureaux, d'études, comité d'expansion, entreprises etc…). Cette mise en réseau pourra produire de la connaissance, des outils, des réflexions qui pourront ensuite être diffusés, échangés avec les collectivités locales.

Une mise en relation avec le club des villes et territoires durables animé par Rhône-Alpes Energie Environnement doit être envisagé et l'organisation d'un colloque de restitution sur ce thème.

IV 14 Analyse de la superposition des démarches de concertation à l'échelle d'une agglomération

Cette question avait été étudiée entre différents partenaires mais sans aboutir à la formalisation d'un projet.
En 2004, la formalisation d'un projet et de sa mise en œuvre pourrait être envisagée avec différents partenaires.

[9] Association Régional pour l'Amélioration de la Compétitivité par la Qualité

Adresse : St-Etienne Métropole, BP23, 35 rue Ponchardier, 42009 St-Etienne Cedex 2
Tél : 04 77 43 93 96 Fax : 04 77 47 22 52 Mél : apdd2@wanadoo.fr

IV 15 Catalogue de formation

Ce travail consiste à identifier les acteurs œuvrant sur la thématique du développement durable pour les répertorier dans un premier temps puis pour organiser des groupes de travail. L'objectif de ces groupes est de produire de la connaissance et des compétences sur la mise en pratique du développement durable en utilisant les expériences réciproques.

En 2004, deux groupes vont voir le jour avec un pilotage APDD, et dans un premier temps avec les membres de l'APDD.

V ORGANISATION DE SÉMINAIRES ET COLLOQUES

L'organisation d'un colloque international autour du thème de la **pédagogie du développement durable** dans l'enseignement scientifique supérieur est prévu pour l'automne 2006. Cet événement devrait s'inscrire dans le prolongement de la conférence internationale organisée à Delft (Pays-Bas) en octobre 2002, puis à Barcelone en 2004 et à Gratz en 2008 sur le thème "Engineering Education in Sustainable Development"Le public ciblé correspond à l'ensemble des enseignants des établissements d'enseignement supérieur des pays européens et du pourtour méditerranéen. Pour cela, l'APDD compte s'appuyer sur :

- ✓ Le réseau "développement durable dans les Etablissements d'enseignement supérieur scientifique" ;
- ✓ Le Réseau Méditerranéen des Ecoles d'Ingénieurs (RMEI) dont l'APDD est membre ;
- ✓ Les contacts pris à Delft en octobre 2002 ;
- ✓ Les liens que l'APDD entretient avec la SEFI[10].

Les principaux objectifs de cette manifestation seront les suivants :

- ✓ Afficher l'APDD comme un porteur fort de la réflexion sur la pédagogie du développement durable au niveau national ;
- ✓ Faire connaître l'initiative du réseau, présenter les projets menés dans ce cadre et inciter d'autres établissements à se joindre à cette initiative ;
- ✓ Mobiliser les établissements de formation scientifique supérieure sur la question de l'introduction la plus large possible du développement durable dans la formation ;
- ✓ Organiser l'échange d'expériences et se positionner comme élément structurant de ces échanges ;
- ✓ Publier largement les actes dans une revue internationale.

[10] SEFI : Société Européenne pour la Formation des Ingénieurs